

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 20 Novembre 2020**

OBJET : Adoption du Programme d'actions 2020 ajusté -

Présidente de séance..... Madame Marie-Line LESDEMA
Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 20 Novembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 15h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Présentation du programme d'actions 2020 ajusté

II – Dossiers Administratifs

1. Convention transactionnelle : Comédie à l'Antillaise
2. Convention d'hébergement des équidés du PNRM
3. Transaction dégradation du site de Tivoli

III – Dossiers Ressources Humaines

4. Organigramme – 5. Contrats de projet – 6. Transformation de postes
7. Taux promu/promouvable – 8. Mise à jour de la délibération RIFSEP
9. Mise en place du Télétravail : information /Mesures COVID
10. Indemnités de fonction attribuées au Président et aux Vice-Présidents
11. Indemnités de déplacements des élus

IV – Dossiers Economie Durable

12. Convention expertise Café et Présentation du rapport d'expertise
13. Projet expertise Porc Créole Noir
14. Convention de partenariat avec les Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture – CCIM – Chambre des Métiers)
15. Chantier Territorial : Fleurissement des centres bourg de la Martinique

V – Points informations

16. Point d'information sur la candidature du PNRM au Patrimoine Mondial UNESCO
17. Programme des travaux sur les sites
18. Diaporama Tourisme, Patrimoine « naturel » et Culturel
19. Point d'information sur les réunions des instances (CT, CHSCT...)
20. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM

→ Membres Titulaires : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – J. DULYS-PETIT – Messieurs L. BOUTRIN – B. BIROTA – F. CATHERINE – F. LORDINOT -

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) – Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) – Mr J.THABAR(Gros-Morne) – Mr S. THALMENCY(Lorrain) – MJ-C VARACAVOUDIN(MACOUBA) – M. MICHALON(Marigot) – Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) – Mme K. SALIBERT(Morne Vert) – Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) – Mr R. DULYBOIS(Robert) – Mme M-J LAMIN(Saint-Joseph) – Mr J. ELIZABETH (Sainte-Luce) – Mr E. JULTAT(Schœlcher) – Mr C. PALIN(Trinité) – Mme B. BARBOUX(Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin) -

Pour les Communautés

→Membres Titulaires : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) – Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme M.PLANTIN à Mme M-F TOUL– Mr D. LOUIS-REGIS à Mme M-L LESDEMA -

→Communes : Mme J. BAZABAS (Sainte-Marie) à Mr B. BIROTA (CTM)-

Membres titulaires absents

→CTM : Mmes K. BERNABE – C. BAURAS et Mrs G. COUTURIER - L. ADENET – D. ZOBDA

→Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) – Mr C. LARCHER(Anses d'Arlet)- Mr A. ALAMELU(Basse-Pointe)- Mr C. AMABLE (Bellefontaine)- Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mme M-A APOCALE(Saint-Esprit) – Mr L. CLEMENTE(CACEM) -

Membres absents excusés : Mr R. MARTINE (CTM) – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France)

Assistaient à la Réunion

Monsieur J. VILLERONCE, le Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique ;
Vu le programme d'actions inscrit au Budget 2020 du SM/PNRM approuvé en séance du Comité en date du 20 Janvier 2020 pour les sommes suivantes :
- 1 705 762,00 € pour le programme d'actions en fonctionnement,
- 800 000,00 € pour le programme d'actions en investissement ;
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 18 Novembre 2020 ;

Considérant que le conventionnement des programmes d'actions 2020 en fonctionnement et en investissement n'ont été instruit au conseil exécutif de la CTM que le 08/10/2020 et notifiés au PNRM LE 05/11/2020 et demeure en cours d'actualisation ;

Considérant que ce retard dans le conventionnement et la notification implique nécessairement un ajustement du programme d'actions 2020 suivant deux alternatives :

- 1- Révision avant signature de la convention et passage à nouveau en conseil exécutif, ce qui aura pour conséquence de suspendre le versement de l'acompte de 60%, soit 1 503 457 €, nécessaires au besoin en trésorerie ;
- 2- Signature en l'état de la convention et négociation d'un avenant, avec le risque qu'il soit refusé et engendre une obligation de remboursement des fonds versés, pour non réalisation des actions dans l'année 2020 ;

Sur rapport du Président et présentation par Madame Marie-Line LESDEMA – 1^{ère} Vice-Présidente, et après en avoir délibéré ;

A la majorité des membres présents et représentés moins 7 abstentions,

Le Comité Syndical

Article 1

Adopte la proposition n°1 du programme d'actions 2020 ajusté, dont le montant s'élève à :

- 1 705 762,00 € en fonctionnement, et à
- 800 000,00 € en investissement

Article 2

Donne mandat au Président afin de signer la convention et pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Article 3

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fort de France, le 20 novembre 2020



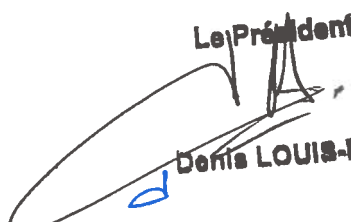
Le Président,

Denis LOUIS-RÉGIS



PROGRAMME D'ACTIONS PREVISIONNEL 2020 AJUSTE A

PROGRAMME D'ACTIONS	Fonctionnement (en € TTC)		Investissement (en € TTC)	
	Total prévisionnel	Montant CTM	Total prévisionnel	Montant CTM
BIODIVERSITE	157 231 €	35 000 €	1 800 €	- €
ESPACES NATURELS	338 052 €	17 000 €	102 000 €	70 000 €
FORMATION	10 000 €	10 000 €	- €	- €
AGRICULTURE DURABLE	228 664 €	176 446 €	7 000 €	7 000 €
ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES	10 000 €	9 083 €	70 000 €	70 000 €
GESTION DES SITES	459 040 €	459 040 €	331 297 €	290 297 €
PARC AUTOMOBILE	- €	- €	237 409 €	237 409 €
ANIMATION, EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	424 602 €	382 090 €	15 295 €	15 295 €
TIC	151 900 €	151 900 €	110 000 €	110 000 €
COMMUNICATION, PROMOTION	400 203 €	400 203 €	- €	- €
CHARTE	65 000 €	65 000 €	- €	- €
TOTAL	2 244 692 €	1 705 762 €	874 800 €	800 000 €

Le Président

 Denis LOUIS-RÉGIS

